

The background features a vibrant orange color with a white dotted path that winds across the page. Along this path, several groups of stylized white icons represent people. Some individuals are holding rectangular signs, while others are using megaphones, suggesting a public demonstration or a community-led initiative. The overall composition is dynamic and conveys a sense of movement and collective action.

# Guide d'introduction au financement du développement

groupe « financement  
du développement »  
de la société civile



Ce document a été développé sur la base d'un travail collectif effectué par le groupe FdD de la société civile.

Nous souhaitons remercier tous les membres et allié(e)s qui ont soutenu avec bienveillance le développement de cet outil.

La conception et les illustrations sont de [Jessica Bromley Bartram](#)

Traduit par: Jean-Christophe Helary

Publié en septembre 2021



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Pourquoi ce document et de quoi s'agit-il ?</b> .....	<b>1</b>
Le groupe « financement du développement » de la société civile .....	2
<b>Un document pour qui ?</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
Femmes : contribution gratuite à l'économie, crise du travail domestique et des soins	5
Le piège des inégalités mondiales.....	7
<b>Financement du développement (FdD) : histoire et processus</b> .....	<b>9</b>
Programme d'action d'Addis Abeba (PAAA) - 3e conférence sur le FdD.....	11
Genre et FdD.....	13
Personnes handicapées : financement des droits et de la justice sociale.....	16
Jeunesse et FdD.....	16
<b>Appel à la prochaine conférence FdD : Monterrey+20 #FFD4</b> .....	<b>17</b>
Principes généraux .....	17
<i>Droits humains, égalité des sexes, bien-être ; justice sociale, économique et environnementale</i> .....	17
<i>Transformation socioéconomique et transition juste et équitable pour les populations et la planète</i> .....	18
<i>Démocratisation de la gouvernance économique mondiale et participation inclusive à tous les niveaux</i> .....	18
Appels à l'action .....	19
<i>Dette</i> .....	19
<i>Mobilisation des ressources nationales et taxation</i> .....	21
<i>Technologie</i> .....	22
<i>Commerce mondial</i> .....	23
<i>Questions systémiques</i> .....	24
<i>Finance privée</i> .....	25
<i>Coopération internationale au développement</i> .....	26
<b>Comment agir ?</b> .....	<b>27</b>
FdD : processus décisionnels, organes, points d'entrée de la société civile .....	29
<b>Et après ?</b> .....	<b>35</b>

## POURQUOI CE DOCUMENT ET DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le moment est venu pour les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements sociaux du monde entier de s'unir derrière un appel fort pour une transformation systémique de l'architecture financière mondiale et de la division mondiale du travail, en vue d'une reprise post-COVID-19 juste, écologiste et féministe. Et l'ONU, seule institution mondiale mandatée pour relever les défis économiques et sociaux où les pays en développement sont sur un pied d'égalité, est le lieu pour accomplir ceci. C'est là qu'intervient le processus de financement du développement (FdD) des Nations unies, un espace qui permet de faire avancer les changements systémiques dont nous avons besoin de toute urgence.

Le processus de FdD est unique, car il s'agit du seul espace véritablement démocratique où l'on aborde la gouvernance économique mondiale, tout en étant focalisé sur les questions de changement climatique, d'inégalités et de droits humains. Ce document introductif au processus FdD et au rôle du groupe FdD de la société civile est le premier élément d'une boîte à outils plus complète en cours d'élaboration conçue pour rendre la navigation dans le processus FdD et ses domaines connexes plus accessibles à un public non spécialiste.

En orientant les lecteurs dans le monde du financement du développement des Nations-Unies, ce guide montre comment la formulation de processus décisionnels dans le cadre de la gouvernance économique globale à L'ONU a le potentiel de transformer nos systèmes économiques mondialisés pour réduire les inégalités entre et à l'intérieur des pays et pour faire fonctionner ces systèmes au bénéfice des humains et de la planète.



### Le groupe « Financement du développement » de la société civile

Les OSC sont impliquées dans le processus FdD depuis le tout début. Leur organe de coordination est le [groupe FdD SC](#), une plateforme ouverte de la société civile dont le seul critère de participation est d'être représentant(e) d'une organisation d'utilité publique de la société civile. Le groupe est actif dans sa forme actuelle (liste de distribution par courriel GSEG - Global Social Economy Group) depuis la conférence de Doha de suivi sur le FdD en 2008, bien que la plupart de ses membres aient été actifs depuis la conférence FdD de Monterrey en 2002. Il s'agit d'une liste virtuelle ouverte incluant plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de diverses régions et circonscriptions du monde. Le principe de base du groupe FdD SC est de garantir que la société civile puisse parler d'une seule voix. Ses activités peuvent inclure des actions de promotion et de campagne collectives, l'élaboration de documents de synthèse, de documents ciblés, la promotion des propositions des OSC, l'envoi de représentant(e)s à des sessions officielles, l'évaluation commune de documents officiels, des actions médiatiques, et autres.

Pour rejoindre le groupe FdD SC, remplissez ce questionnaire Google : <https://csoforffd.org/join-the-cso-ffd-group/>

## UN DOCUMENT POUR QUI ?

Ce document a été créé pour les activistes et les défenseurs de droits à travers le monde qui souhaitent s'impliquer ou en apprendre davantage sur la façon dont la gouvernance économique mondiale est liée à différentes luttes sectorielles et, ou locales et nationales, y compris les mouvements féministes, les mouvements pour la souveraineté alimentaire et les droits fonciers, les activistes pour la justice climatique, les mouvements de jeunes et d'étudiants, les défenseurs des droits humains, et plus encore.



DETTE

DÉPENDANCE AUX  
MATIÈRES PREMIÈRES

INFRACTIONS  
FISCALES

FRACTURE  
NUMÉRIQUE

# INTRODUCTION

*Les luttes quotidiennes des peuples du monde entier pour l'accès à la nourriture, au logement, aux soins de santé, à l'emploi sont intégralement liées aux règles qui régissent l'économie mondiale. Si nous voulons faire face aux profondes injustices et asymétries, des solutions systémiques globales sont nécessaires de toute urgence.*

Le pire des scénarios possibles, né de la pandémie de COVID-19 et de l'urgence climatique, a mis à nu l'incompatibilité de nos systèmes économiques actuels avec la sauvegarde de la vie elle-même. Partout dans le monde, et en particulier dans les pays du Sud, les gens sont confrontés à un accès limité aux soins de santé et aux vaccins, à des pertes d'emploi, au travail domestique de santé non rémunéré et à un endettement croissant. Pendant ce temps, les pays du Nord accumulent les vaccins, les entreprises tirent des profits massifs de la maladie et les milliardaires voient leurs richesses augmenter. Les injustices du système économique mondial sont devenues encore plus criantes que jamais.

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie car elles sont surreprésentées dans le secteur non protégé, précaire et souvent négligé qu'est le secteur informel, ainsi que dans les secteurs les plus touchés comme les services de santé et l'économie du travail domestique de santé. Avec les mesures de confinement et les politiques de maintien à domicile, les femmes sont davantage exposées à la violence sexiste. Et leur

## Femmes : contribution gratuite à l'économie, crise du travail domestique et des soins

En raison de la division sexuelle du travail, les femmes ont subventionné l'ensemble de l'économie mondiale par leur travail domestique non rémunéré, y compris le travail domestique de santé. À l'échelle mondiale, les femmes auraient gagné environ 10 900 milliards de dollars en 2019 si elles avaient été payées au salaire minimum pour le travail non rémunéré qu'elles effectuent à la maison et pour s'occuper de leurs proches. Ceci a été mis en évidence pendant la pandémie de COVID par le nombre disproportionné de femmes qui s'occupaient de leurs proches ou travaillaient en tant qu'employées dans les services essentiels de première ligne tels que les services de santé ou les activités agricoles. Les réponses à la crise de la COVID-19 ont provoqué une régression dans la garantie aux femmes des droits humains et ont accentué leurs conditions précaires, de manière encore plus prononcée dans les cas de discrimination multidimensionnelle.



travail domestique et de santé non rémunéré s'est une fois de plus intensifié pour augmenter leurs subventions déjà considérables à l'économie mondiale, renforçant ainsi les normes patriarcales dans de nombreuses sociétés.

La pandémie a également mis en lumière notre interdépendance mondiale - pour le meilleur et pour le pire - en montrant clairement que les réponses nationales ne suffisent pas à résoudre l'urgence sanitaire, surtout lorsque la capacité de réponse des pays en développement est limitée par le cercle vicieux de la dette. Les données pré-pandémie montrent que 1 pays sur 8 consacre plus d'argent au remboursement de sa dette qu'à l'éducation, la santé et la protection sociale réunies. En 2020, le service de la dette publique extérieure était supérieur aux dépenses de santé dans au moins 62 pays. Et ces tendances inquiétantes devraient pousser pas moins de 154 pays vers des mesures d'austérité en 2021, ce qui devrait à terme affecter 6,6 milliards de personnes, soit 85 % de la population mondiale, en 2022.

Alors que les pays développés peuvent injecter des milliards de dollars pour stimuler leurs économies en réponse aux effets de la pandémie, ils considèrent la distribution de vaccins vers les pays en développement plus comme une question de philanthropie que comme une question de politique publique internationale. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les pays riches avaient obtenu à la mi-avril 2021 plus de 87 % des plus de 700 millions de doses de vaccins de COVID-19 distribuées dans le monde, tandis que les pays du Sud n'en avaient reçu que 0,2 %, configurant ainsi ce que l'on appelle désormais un apartheid vaccinal.

Malgré les promesses de solidarité internationale et les appels à « reconstruire en mieux » qui sont maintenant habituels dans les échanges politiques à tous les niveaux, les aspirations à une prise de décision globale et à la coopération internationale sont encore très éloignées des types de changements radicaux nécessaires à la transformation des systèmes qui nous ont rendus si vulnérables en premier lieu. Nous continuons à observer un paradoxe entre un Agenda 2030 qui pousse à la mise en œuvre nationale des Objectifs de Développement Durable (ODD), alors que les marges de manœuvre politiques et fiscales nécessaires aux investissements publics dans les services publics essentiels restent limitées par de nombreux problèmes mondiaux bien connus - fraude fiscale, flux financiers illicites, dette illégitime et insoutenable, dépendance aux matières premières, régime du droit de la propriété intellectuelle, etc.

Face à ces disparités et injustices choquantes, les revendications des mouvements sociaux en faveur de la justice économique (notamment en matière de dette et de justice fiscale et commerciale) gagnent en force dans le monde entier et s'opposent aux mesures qui maintiennent le statu quo de l'austérité et des inégalités pré-pandémiques. En Colombie, les protestations contre un plan de réforme fiscale qui favorisait les riches tout en augmentant la pression sur la classe ouvrière ont conduit le gouvernement à revenir sur sa proposition et le ministre des finances à la démission. La pression de l'opinion publique a également poussé les gouvernements de Bolivie et d'Argentine à imposer les ultra-riches afin de redistribuer les richesses et de financer des réponses immédiates aux crises. Et ces mesures ont déjà porté leurs fruits et se sont révélées immédiatement efficaces. La société civile, les universitaires et les dirigeants politiques du monde entier font également campagne pour transformer les politiques commerciales qui creusent les inégalités, dans le cadre d'une proposition de partage temporaire et limité des droits de propriété intellectuelle sur les connaissances vitales - connue sous le nom d'exemption ADPIC - afin de faciliter l'endiguement et le traitement de la COVID-19 au niveau mondial. Cette proposition bénéficie d'un large soutien mais continue d'être bloquée par un certain nombre de pays riches.



## Le piège des inégalités mondiales

Les règles actuelles de notre économie mondiale reproduisent un cercle vicieux d'inégalités : le modèle de développement axé sur l'exportation et la croissance et dirigé par le secteur privé dans de nombreux pays du Sud repose sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché et l'extraction de ressources naturelles par des entreprises basées au Nord. Et comme si cela ne suffisait pas, les multinationales et autres investisseurs utilisent les failles du droit et les paradis fiscaux pour extraire encore davantage de richesses et éviter de payer leur part d'impôts. Les inégalités économiques croissantes et la concentration des richesses augmentent ainsi l'inégalité politique, en renforçant la capacité des entreprises et des acteurs financiers à [faire pression](#) sur les décideurs politiques pour protéger leurs richesses et leurs perspectives de profit. Les inégalités sont ensuite transmises aux générations suivantes, ce qui aboutit à des disparités à long

terme - non seulement en termes économiques, mais également en termes de genre, de climat et d'environnement - qui touchent des groupes déjà marginalisés.

Cette augmentation significative des disparités au sein des pays et entre eux a finalement placé les inégalités sous le feu des projecteurs dans les débats internationaux sur le développement. L'Agenda 2030 a reconnu la prise en compte de leurs multiples facettes (économiques, politiques, sociales) comme l'un de ses Objectifs de Développement Durable (ODD), signalant ainsi l'engagement de la communauté internationale à réduire les inégalités mondiales. Le processus de FdD est un espace essentiel pour défendre et faire avancer les décisions politiques qui œuvrent à ce changement systémique planétaire urgent.

# LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT : HISTOIRE ET PROCESSUS

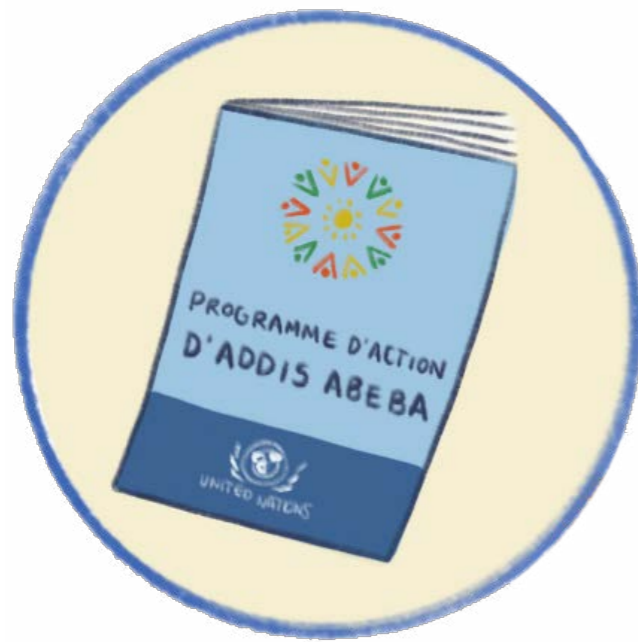
*Le FdD n'est ni un processus d'annonce de contributions ni un processus de collecte de fonds dans le but de financer la mise en œuvre des ODD. Il a pour objectif de créer des marges de manœuvre politiques et fiscales qui permettent aux pays en développement de financer leur développement de manière durable. Ce guide tente d'expliquer ce que cela signifie et comment y parvenir.*

Le FdD est historiquement né du mécontentement actif de pays en développement face aux lacunes systémiques de l'architecture financière internationale. La première conférence internationale sur le financement du développement (FdD) s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en 2002 (le « Consensus de Monterrey »), au lendemain des crises financières asiatiques. La conférence était une tentative de rétablissement de la voix de l'ONU dans le système économique et financier mondial. Bien que la coopération économique internationale fasse partie des responsabilités des Nations unies, celle-ci a été systématiquement marginalisée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). Les pays en développement ayant une plus grande influence dans le système « un pays, une voix » des Nations unies, il n'est donc pas surprenant que la question de la démocratisation de la gouvernance économique mondiale soit au cœur du processus de FdD. Cependant, les pays riches préfèrent contrôler la prise de décision en matière de politique économique internationale par le biais d'institutions telles que le FMI et la Banque mondiale, où ils disposent d'une plus grande part de voix, ou l'OCDE, dont ils sont membres exclusifs.

Bien que le processus de FdD soit une activité de l'ONU, le processus d'examen inclut les institutions financières internationales (IFI) telles que la Banque mondiale et le FMI, qui, même si elles font officiellement partie du système de l'ONU, ont traditionnellement refusé de réagir ou de prendre leurs responsabilités de manière adéquate vis-à-vis des orientations normatives de l'Assemblée générale de l'ONU en établissant leur propre système de gouvernance centré sur leurs parties-prenantes. Ceci inclut également l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui perpétue des accords de coopération avec l'ONU mais ne fait pas partie du système onusien. C'est la raison pour laquelle les conférences FdD sur le financement du développement sont des conférences « internationales » et non des conférences « onusiennes ». La société civile et le secteur privé sont en outre également reconnus comme des parties prenantes, ce qui fait du processus de FdD un espace inclusif unique pour discuter du système économique mondial dans toutes ses dimensions systémiques. Depuis le Consensus de Monterrey, deux conférences internationales sur le FdD ont eu lieu ; une à Doha, au Qatar, en 2008, et une à Addis Abeba, en Éthiopie, en 2015, qui a donné naissance au programme d'action d'Addis Abeba (PAAA).

Le processus FdD a pour objectif d'élaborer des contenus, normes et recommandations thématiques, cohérents au sujet de la gouvernance économique mondiale et des inégalités systémiques et historiques qui la définissent, sur la base du droit. Il est donc organisé en domaines thématiques afin d'aborder de manière holistique un éventail de sources de financement du développement : la mobilisation des ressources nationales ; les affaires et la finance nationales et internationales ; le commerce international ; la coopération internationale et l'aide publique au développement ; la dette ; la technologie ; et les questions systémiques.





## Programme d'Action d'Addis Abeba (PAAA) Troisième conférence sur le FdD

*Une occasion manquée de s'attaquer à la fuite des ressources du Sud*

La seconde conférence FdD s'est tenue dans le contexte de la crise économique de 2007-2008, née au Nord. Comme le notait le South Center, depuis deux décennies, le flux net d'investissements s'était déplacé des pays en développement vers les pays développés. En d'autres termes, le système financier international ne permettait pas réellement de mobiliser de ressources pour le développement du Sud. Plutôt que de s'attaquer aux structures économiques qui sous-tendaient cette fuite de ressources des pays en développement, la troisième conférence FdD a mis l'accent sur la nécessité de combler les déficits de financement des ODD. Les négociations ont été tendues, entre les pays développés qui demandaient que le PAAA soit réduit aux moyens de mise en œuvre des ODD, et les pays en développement qui plaidaient pour un maintien du processus FdD, distinct et complémentaire, mais séparé des ODD.

Le compromis final fut que l'un des objectifs du PAAA (pas le processus FdD) serait spécifiquement de soutenir, compléter et aider à contextualiser les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Mais l'objectif plus étendu du FdD va au-delà de la mise en œuvre des ODD. Le processus de FdD a été conçu pour créer un espace politique permettant aux pays en développement de financer leur développement de manière durable. Ceci demande l'élimination des obstacles systémiques et structurels à la transformation et la refondation de la gouvernance économique mondiale afin de promouvoir un multilatéralisme véritablement démocratique.





## Genre et FdD

Le genre et les droits des femmes font partie des questions primordiales qui traversent toutes les discussions thématiques de l'agenda du FdD. Le FdD est en capacité d'aborder le rôle de l'économie du travail domestique de santé en tant qu'amortisseur et fournisseur de soins publics, en compensation du sous-financement et de l'inadéquation des systèmes de santé publique et de protection sociale, en particulier dans les pays en développement.

La pandémie de COVID-19 a révélé la triste réalité de ce déficit d'investissement public dans les infrastructures de soins publiques, qui résulte souvent de partis pris politiques généralisés en faveur de l'austérité budgétaire et de la privatisation. Sont indiquées ci-dessous quelques-unes des alliances auto-organisées féministes et de défense des droits des femmes qui travaillent à l'intersection du genre et de la justice économique et qui contribuent à la promotion du groupe FdD SC :

### Groupe de travail des femmes sur le FdD

Le groupe de travail des femmes sur le financement du développement ([WWG on FfD](#)), membre du groupe FdD SC, a été créé en octobre 2007 en tant qu'alliance d'organisations et de réseaux de femmes pour défendre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits humains dans les processus de l'ONU liés au financement du développement.

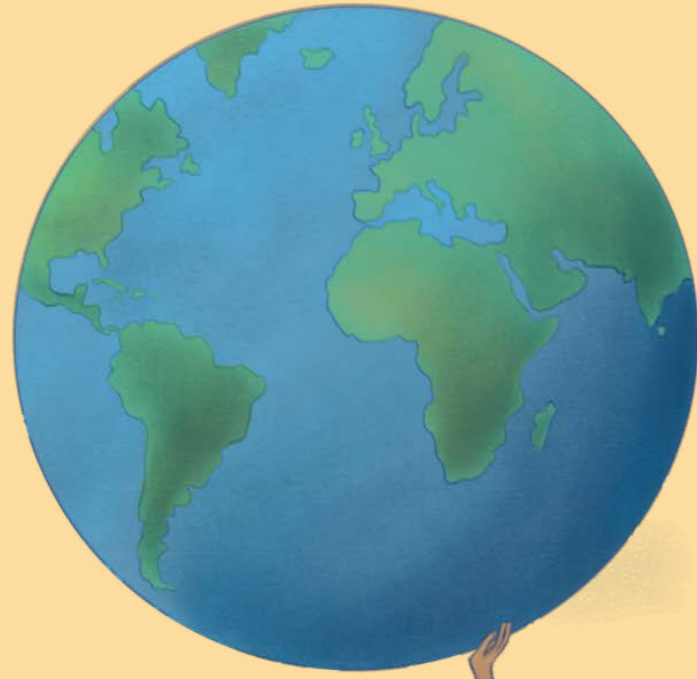
### Coalition pour le genre et le commerce

La [Coalition pour le genre et le commerce](#) a été initiée par des activistes féministes et progressistes pour proposer une analyse féministe du commerce qui examine les impacts sexués des accords commerciaux et d'investissement, et pour plaider en faveur de politiques commerciales équitables. La coalition s'efforce d'élaborer activement un programme de justice commerciale en accroissant la sensibilisation, les capacités, la recherche et le plaidoyer en faveur d'alternatives politiques qui favorisent un monde plus juste et durable. Elle s'oppose à la cooptation néolibérale des droits des femmes comme moyen d'ouvrir des marchés et d'étendre un système commercial injuste qui exploite les pays du Sud ainsi que les travailleurs et les peuples opprimés du monde entier.



### Groupe de travail Fiscalité et genre

Le groupe de travail Fiscalité et genre vise à renforcer l'intégration mondiale des organisations de justice fiscale et de justice de genre et à élargir la participation aux travaux de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale (GATJ) en travaillant en étroite collaboration avec les réseaux régionaux de la GATJ, les organisations de défense des droits des femmes, les syndicats mondiaux, les ONGI et les OSC. En mars 2021, la GATJ, ses réseaux régionaux et les membres du groupe de travail Fiscalité et genre ont lancé la campagne [#MakeTaxesWorkForWomen](#) avec des revendications visant à surmonter les crises multidimensionnelles de la COVID-19 et à faire effectivement fonctionner l'impôt au bénéfice des femmes. L'initiative a démarré pendant les Journées mondiales d'action sur la justice fiscale pour les droits des femmes.



## Financement des droits et de la justice sociale pour les personnes handicapées

Le groupe Parties prenantes personnes handicapées, membre du groupe FdD SC, défend l'idée qu'il est essentiel de veiller à ce que les personnes handicapées soient incluses dans le financement du développement (FdD) afin de garantir que des ressources soient allouées à l'inclusion. Ils ont ainsi lancé la [proposition](#) « Financer les droits et la justice sociale pour les personnes handicapées à l'ère de la COVID-19 et au-delà » qui aborde la manière dont les personnes handicapées ont été particulièrement touchées par la pandémie. Le document présente des réflexions clés pour garantir que les politiques économiques internationales qui s'attaquent à la crise contribuent systématiquement à la jouissance par les personnes handicapées dans leur diversité des droits humains et de la justice sociale, en particulier les personnes du Sud.

## Jeunesse et FdD

Le [Grand groupe des Nations unies pour l'enfance et la jeunesse](#) (UNMGCY) est le mécanisme officiel et auto-organisé, mandaté par l'Assemblée générale, pour permettre aux jeunes de s'engager dans certains processus intergouvernementaux de développement durable. Le groupe est également un membre actif du groupe FdD de la société civile.

La base jeune du groupe FdD SC [affirme](#) que les jeunes - et tous les peuples - doivent être considérés plus que comme de simples moteurs d'une croissance économique qui dépasse les frontières planétaires. Les jeunes doivent être des partenaires du développement, des citoyens du monde à part entière. Et pour parvenir à ceci, les jeunes ont besoin de salaires décent, de conditions de travail sûres, de sécurité sociale et d'une protection sociale minimale ; d'une éducation abordable et de qualité à tous les niveaux (l'éducation est un droit, pas une marchandise). Le UNMGCY affirme que pour que ce dosage de politiques soit efficace, il est insuffisant de se concentrer sur le niveau national et il est essentiel d'aborder les problèmes systémiques mondiaux dans le processus de FdD. Le groupe considère que le processus décisionnel « un dollar, une voix » est « le plus grand obstacle à la réalisation de l'Agenda 2030 ».

Sa déclaration lors du dialogue ministériel du Forum FdD 2019 est accessible ici : <https://csoforffd.org/2019/04/15/intervention-of-alicia-tauro-mgcy-to-ffd-forum/>

# APPEL À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FDD : MONTERREY+20 #FFD4

Vers une nouvelle architecture économique mondiale au service des personnes et de la planète

Dans le contexte des crises mondiales provoquées par la pandémie de COVID-19, le groupe FdD de la société civile a plaidé pour une quatrième conférence FdD, sous la forme d'un sommet international pour une reconstruction économique et une réforme systémique, sous les auspices de l'ONU, afin de discuter des voies de transformation vers une nouvelle économie mondiale. Des inquiétudes subsistent quant à l'impact de la fracture numérique sur le multilatéralisme en ligne, ou au sujet des conséquences de l'apartheid vaccinal sur les réunions en personne, mais il est important qu'une date provisoire et un processus de préparation clair soient convenus de toute urgence pour la prochaine conférence du FdD, et que ce 4e sommet ait l'ambition qui corresponde aux principes collectifs et appels à l'action suivants :



## PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Droits humains, égalité des sexes, bien-être ; justice sociale, économique et environnementale

Le sommet doit promouvoir l'interrelation et la progressivité des droits humains pour toutes les personnes, dans des environnements sains, avec des biens communs mondiaux accessibles qui respectent les limites planétaires. Les inégalités structurelles et les comportements destructeurs de l'environnement ne sont pas naturels, ce sont des choix politiques. Notre bien-être planétaire et humain à long terme continue d'avoir pour condition des transformations systémiques pour une justice socioécologique et financière : sur la façon dont nous produisons et consommons, sur la façon dont l'économie mondiale et la division mondiale et sexuelle du travail sont structurées.



### Transformation socio-économique et transition juste et équitable pour les populations et la planète

Le sommet doit fournir l'espace fiscal, judiciaire et politique nécessaire pour assurer une transition décoloniale, féministe et juste pour les personnes et la planète. Cela signifie qu'il faut promouvoir un rééquilibrage de l'économie mondiale avec des économies locales/nationales plus dynamiques, inclusives et circulaires ; qu'il faut promouvoir un emploi décent et une conduite responsable des affaires ; qu'il faut faire progresser la résilience écologique ; qu'il faut réduire la consommation en ressources ; qu'il faut restaurer la biodiversité et s'éloigner des économies extractives, discriminatoires, militaires, racistes et androcentriques qui érodent la base écologique de notre bien-être collectif.

### Démocratisation de la gouvernance économique mondiale et participation inclusive à tous les niveaux

Le sommet doit garantir la démocratisation de la gouvernance économique mondiale, en reconnaissant le droit de chaque pays à être à la table des décisions, et pas seulement les pays qui disposent de ressources ou d'un pouvoir concentrés. Une nouvelle gouvernance mondiale devrait promouvoir la souveraineté économique nationale et des responsabilités communes mais différenciées sur les communs mondiaux. La participation significative des détenteurs de droits devrait être renforcée et garantie à chaque niveau de la prise de décision.



## DETTE

La pandémie de COVID19 mais aussi l'intensification de la récession économique et l'urgence climatique ont fortement accru l'urgence de l'annulation de la dette et du traitement des dettes insoutenables et illégitimes. Mais l'ampleur des inégalités au sein des pays et entre eux, rendue encore plus visible par la pandémie et les urgences climatiques, n'est pas nouvelle. Au nom de l'efficacité du marché, des décennies de déréglementation du secteur financier, de réduction de l'impôt sur les sociétés, de privatisation et de sous-investissement dans les services publics essentiels et dans la protection sociale ont systématiquement conduit à des mesures d'austérité et affaibli la capacité des États à faire face aux crises d'aujourd'hui. Ces processus ont également entraîné une dépendance à l'égard de l'emprunt (aussi bien par les États que par leurs citoyens) et à l'égard de la mobilisation de financements privés pour répondre aux besoins humains les plus fondamentaux.

Avant la pandémie et la crise économique qui en a résulté, de nombreux pays en développement étaient déjà piégés dans un cycle d'endettement auprès de créanciers multilatéraux (institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FMI), bilatéraux (autres gouvernements) et privés (banques privées, détenteurs d'obligations privées et autres institutions financières privées). Les dettes massives des pays du Sud sont le produit d'un système financier international soigneusement conçu pour faciliter l'extraction [néocoloniale](#). L'aspect le plus complexe d'une justice économique mondiale est la mise en place de solutions et de réparations multilatérales au sein de la finance mondiale. À cet égard, les crises actuelles et historiques de la dette sont un problème fondamental. Le processus FdD a historiquement reconnu la nécessité d'un ensemble de principes clairs pour la résolution des crises financières qui prévoient un partage équitable des charges entre les secteurs public et privé et entre les débiteurs, les créanciers et les investisseurs.

Malgré la gravité indéniable des urgences mondiales actuelles, les réponses à la crise de la dette apportées jusqu'à présent par les institutions de gouvernance économique dirigées par les pays développés, comme le G20 et les IFI, sont cruellement insuffisantes.

### Les propositions du groupe FdD SC sont les suivantes :

#### ► Un programme de réforme de [l'architecture de la dette](#) pour un changement réel et des solutions réelles

- En tant que société civile, nous appelons les gouvernements à établir un mécanisme de résolution de la dette, c'est-à-dire un cadre transparent, contraignant et multilatéral pour la résolution de la crise de la dette, sous les auspices de l'ONU, qui s'attaque aux dettes insoutenables et illégitimes et propose une restructuration systématique, rapide et équitable de la dette souveraine, y compris son annulation, dans un processus réunissant tous les créanciers.



#### ► Un tel cadre multilatéral contraignant devrait s'attaquer d'urgence aux questions suivantes :

- **Défendre et offrir une annulation immédiate de la dette COVID-19 :** une viabilité de la dette, compatible avec les ODD et les droits humains, peut être atteinte par un processus ambitieux de restructuration de la dette, qui inclut une annulation à grande échelle de celle-ci. L'annulation de la dette doit être accordée à tous les pays qui en ont besoin, y compris les pays à revenus faibles et intermédiaires. Elle doit être évaluée en fonction des besoins de financement du développement des pays concernés, et être offerte par tous les créanciers (bilatéraux, multilatéraux et privés).
- **Construire un consensus mondial sur les principes d'emprunts et de prêts responsables :** la question de l'adoption de principes communs et contraignants sur les emprunts et les prêts responsables, et de leur respect, est depuis longtemps en suspens. Cette construction doit permettre de combler les lacunes en matière de transparence et de progresser vers la création d'un registre des données relatives aux prêts et à la dette accessible au public, ainsi que de faciliter l'organisation d'audits de la dette.
- **Utiliser les évaluations d'impact sur les droits humains et le développement** dans les analyses de viabilité de la dette afin d'élargir leur champ d'application pour passer des seules considérations économiques et aller jusqu'à prendre également en compte l'impact du fardeau de la dette d'un pays sur sa capacité à atteindre les objectifs de développement (notamment ODD, objectifs climatiques, engagements en matière de droits humains et d'égalité des sexes) et à créer les conditions nécessaires à la réalisation de tous les droits universels humains.
- **Évaluer les risques systémiques posés par les instruments et les acteurs du secteur financier non réglementés ou insuffisamment réglementés :** y compris la réglementation et la supervision de l'industrie de la gestion d'actifs (système bancaire parallèle), la réglementation et la supervision des agences de notation de crédit et un nouveau consensus mondial sur l'importance critique de la gestion des comptes de capital au-delà des conditions pré/post-crisis, tant en ce qui concerne les entrées que les sorties de liquidité. Le document détaillé élaboré par le groupe FdD SC pour l'expert indépendant des Nations unies sur la pauvreté et les droits de l'homme sur le « rôle des agences de notation de crédit » peut être consulté [ici](#).

## MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

Les systèmes fiscaux internationaux actuels ne fonctionnent pas et permettent aux entreprises d'échapper à l'impôt, de transférer leurs revenus vers des paradis fiscaux et de faciliter les flux financiers illicites (FFI). Ces flux financiers illicites font perdre chaque année des milliards de dollars de recettes publiques aux pays en développement. Les gouvernements concernés ne sont, de ce fait, pas en mesure de financer les services publics, la protection sociale et les infrastructures pour lutter contre les inégalités, avec pour conséquence l'aggravation de la pauvreté qui touche en particulier les groupes marginalisés. Toutes les ressources perdues au profit des paradis fiscaux auraient pu être investies dans les hôpitaux publics, les écoles, les transports, l'eau potable et l'assainissement, ainsi que dans des institutions ou des programmes qui favorisent l'égalité entre les sexes, les races et les générations. La pandémie rend ces questions encore plus urgente.

Si ces défaillances du système fiscal international ne sont pas réglées de toute urgence, les pays du monde entier continueront à perdre des milliards de dollars de recettes publiques en raison des infractions fiscales des multinationales, de leurs complices professionnels (avocats, banquiers et comptables), dans des flux financiers illicites. La situation actuelle participe à la diminution de l'assiette des recettes publiques des pays en développement, à l'exacerbation des niveaux d'endettement déjà insoutenables et donc à affaiblir les capacités des gouvernements à répondre aux crises. Il est également important d'apporter des changements structurels au système fiscal international afin de surmonter la dépendance des pays à l'égard des taxes à la consommation, qui pèsent injustement sur les femmes.

**Pour remédier à ces défaillances dans un cadre démocratique, le groupe FdD SC appelle à :**

► **Une commission fiscale intergouvernementale des Nations unies et une convention fiscale des Nations unies.**

- Il est temps de mettre en place un processus intergouvernemental véritablement universel au sein de l'ONU afin de s'attaquer de manière globale aux paradis fiscaux, aux infractions fiscales des sociétés multinationales et aux autres flux financiers illicites qui font obstacle à la redistribution et drainent des ressources qui sont essentielles dans la lutte contre les inégalités, en particulier les inégalités entre les sexes.
- L'imposition des revenus, du patrimoine et du commerce doit être perçue comme un soutien aux cadres des droits humains convenus au niveau international, car sans imposition, il n'est pas possible de mobiliser le maximum de recettes disponibles. L'infraction et l'évasion fiscales doivent également être pris en compte dans le cadre des obligations extraterritoriales entre États afin de ne pas entraver la jouissance des droits humains en bloquant des financements par le biais de lois et règles fiscales abusives et en permettant aux entreprises et aux personnes fortunées d'abuser des systèmes fiscaux.

## TECHNOLOGIE

Les géants de la technologie ont eu recours à l'opportunisme pendant la pandémie, en consolidant leur domination sur le marché, en se plaçant au centre du commerce et de la logistique, et en agissant rapidement pour remplacer l'intervention publique dans la fourniture de services sociaux fondamentaux. Les gouvernements ont utilisé les sanctions pendant la pandémie comme un moyen d'étendre leur pouvoir autoritaire, en adoptant de plus en plus de mesures de suivi et de surveillance des populations ; mesures qui, sans garanties ni clauses de caducité, pourraient facilement se fondre dans les principes de gouvernance de l'action de l'État, réduisant ainsi l'espace de liberté des dissidents.

La pandémie mondiale a également mis en évidence l'étendue de la fracture numérique et l'a considérablement exacerbée : ce fossé en matière d'accès aux technologies et infrastructures numériques entre le Nord et le Sud, entre les hommes et les femmes à travers le monde, et entre les communautés urbaines et rurales au sein des pays, déjà large et qui continue de se creuser.

**En réponse, le groupe FdD SC demande :**

► **Un mécanisme mondial d'évaluation des technologies à l'ONU**

- Alors que l'ONU, les gouvernements et les institutions sont aux prises avec la gouvernance des technologies numériques, il existe un besoin urgent de consultations étendues, transparentes, inclusives, accessibles et participatives sur les impacts actuels et potentiels de ces technologies sur l'environnement, le marché du travail, les moyens de subsistance et la société.
- Des capacités d'analyse prospective doivent être développées et devraient envisager l'identification d'options allant au-delà des solutions technologiques. Les mesures de gouvernance en matière de technologies ne consistent pas seulement à réglementer, mais aussi à s'assurer que le bien commun reste l'objectif ultime, et prime toujours sur les profits.





## COMMERCE MONDIAL

Les règles du commerce mondial ont au fil du temps créé des contraintes majeures dans la capacité mondiale de production et de distribution de l'offre, en particulier dans les pays en développement, avec un régime des droits de propriété intellectuelle qui limite les transferts de technologie et dont la conséquence pour les politiques sectorielles est une limitation des subventions et de l'espace politique. Malgré en semblant de promotion du libre-échange, le système commercial mondial a en fait pour effet, par exemple, de concentrer des biens médicaux essentiels dans quelques pays seulement. La crise de la COVID-19 nous demande de reconsidérer le système commercial multilatéral, les accords régionaux de commerce et d'investissement et les politiques commerciales dans l'optique d'une reprise inclusive et durable.

### Le groupe FdD SC demande aux États membres :

- ▶ Une évaluation des impacts sur le développement du cadre actuel du commerce et de l'investissement
  - Afin de garantir que les pays en développement conservent une flexibilité maximale dans leurs politiques de commerce et d'investissement, il ne devrait y avoir aucune négociation ou signature d'accords contraignants en matière de commerce et d'investissement, y compris à l'OMC ;
  - Il faut convenir d'un moratoire sur les cas de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), et sur la non-application ou violation des engagements actuels en matière de commerce et d'investissement, y compris les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle par le biais des accords ADPIC et ADPIC-plus, si ceux-ci rentrent en conflit avec les objectifs des politiques publiques, y compris les objectifs économiques et sanitaires, pendant la pandémie ;
  - Il faut garantir un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits humains, les activités des sociétés transnationales et les tenir responsables des violations des droits humains en soutenant les négociations en cours pour le traité contraignant de l'ONU sur les sociétés transnationales et les violations des droits humains dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme.

## QUESTIONS SYSTÉMIQUES

La déréglementation des marchés financiers, ou la réduction des règles gouvernementales contrôlant la manière dont les banques et autres organisations financières opèrent, permet à ces organisations de s'engager dans des activités spéculatives dans le monde entier, activités qui aboutissent à des cycles d'expansion et de ralentissement qui ont été par exemple à l'origine de la crise financière mondiale de 2008. Ces flux financiers accrus et non réglementés (argent spéculatif) contribuent à l'instabilité financière et rendent les pays encore plus vulnérables aux chocs financiers externes. Dans un contexte de crainte de la pandémie COVID-19, les sorties sans précédent de capitaux financiers des pays en développement - les investisseurs étrangers ont retiré 100 milliards de dollars au début de la crise - sont une nouvelle confirmation de cette tendance.

### Le groupe FdD SC demande aux États membres :

- ▶ D'évaluer les risques systémiques posés par les instruments et les acteurs du secteur financier non réglementés ou insuffisamment réglementés
  - de convenir d'une réglementation et d'une supervision adéquates des institutions financières, des agences de notation de crédit et des fonds spéculatifs dans le cadre des Nations unies ;
  - d'interdire globalement la vente à découvert sur tous les marchés et d'accroître la réglementation et la surveillance du commerce à haute fréquence ;
  - de convenir au niveau mondial de l'importance de la gestion des comptes de capital pour empêcher la fuite des capitaux, limiter le commerce spéculatif et arrêter la baisse des devises et des prix des actifs.
  - d'autoriser une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 3 000 milliards de dollars US - car une allocation de 650 milliards de DTS couvrira à peine les [paiements du service de la dette](#) en 2021.
  - de garantir des marges de manœuvre fiscales et d'intensifier la coopération internationale pour soutenir l'extension des systèmes de protection sociale afin d'assurer une couverture universelle grâce à des planchers de protection sociale, conformément aux normes de l'OIT.

## FINANCE PRIVÉE

Le rôle central qu'a endossé le financement privé dans le processus du FdD est inquiétant. Les pays donateurs ont promu un agenda qui repose essentiellement sur l'utilisation de l'argent public, y compris l'APD et les institutions publiques telles que les banques multilatérales de développement, pour mobiliser des fonds privés. Mais catalyser l'investissement privé à grande échelle peut en fait compromettre les objectifs de politique publique visant le développement durable dans le Sud, éroder le rôle et la capacité des États à fournir des services publics essentiels pour garantir les droits humains, le développement et la résilience climatique, et rendre les pays plus vulnérables aux crises de la dette. Cet agenda a également des répercussions importantes sur la manière dont nous définissons le rôle de l'État. Dans la plupart des cas, l'État est défini par sa capacité à mettre en place des réglementations favorables aux entreprises et à faciliter les profits privés en supportant les risques que les investisseurs privés ne sont pas prêts à prendre, plutôt que par sa capacité à garantir le respect des droits humains. Il est clair que ceci a des implications sur la responsabilité démocratique, car les acteurs privés sont principalement responsables devant leurs actionnaires et non devant les citoyens. Dans ce contexte, il est important de réfléchir à la finance privée et au rôle de l'État dans une perspective de développement.

Les preuves d'un impact positif de la finance privée sur le développement durable sont ténues et, dans certains secteurs - par exemple, la privatisation et la commercialisation de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et d'autres services essentiels - des preuves substantielles attestent les impacts négatifs sur l'égalité et l'inclusion. Les entreprises du secteur privé bénéficient également de plus en plus des fonds de coopération au développement sans analyses d'impact adéquates, avec de toutes nouvelles catégories d'instruments de financement du développement récemment apparues, telles que les financements mixtes ou à effet de levier, sans ignorer la promotion vigoureuse des partenariats public-privé (PPP). Les preuves manquent, cependant, pour montrer qu'ils produisent réellement des effets positifs sur l'économie, la société ou l'environnement.

### Pour remédier à cela, le groupe FdD SC propose :

#### ► Analyser les résultats des PPP et de l'approche « financement privé d'abord » en matière de développement.

- Nous rejetons l'approche du Groupe de la Banque mondiale « Maximiser le financement du développement » (MFD) qui implique une attitude problématique de « priorité au financement privé » du financement du développement et l'hypothèse arbitraire que le financement privé comblera les déficits de financement. Alors que les donateurs et institutions font la promotion d'approches de financement mixte mirobolantes comme dans le document du Groupe Banque Mondiale intitulé « From Billions to Trillions », dont l'impact sur le développement reste à prouver, la réalité est qu'ils ne respectent pas leurs propres engagements qui sont plutôt en régression.
- Il est nécessaire de réaffirmer la centralité des politiques et des investissements publics. Nous appelons les gouvernements à déclarer un moratoire sur le financement, la promotion ou l'évaluation technique des PPP et des approches de « financement privé d'abord » jusqu'à ce qu'un examen indépendant de leurs résultats sur le développement soit réalisé.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

La coopération internationale au développement et l'aide publique au développement (APD) restent essentielles au financement du développement. Le respect de l'engagement pris il y a plus de quarante ans d'atteindre un objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour les apports à destination de l'APD reste la pierre angulaire du succès. L'APD est passée de 153 milliards de dollars en 2017 à 149,3 milliards de dollars en 2018, soit une baisse de 2,7 %. L'APD à destination de l'Afrique a diminué de 4 %. En tant que portion du RNB, l'APD de tous les donateurs du CAD se situe à 0,31 %, bien en dessous de l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU. Dans le contexte de la COVID-19, les chiffres de l'APD sont encore plus en déclin. Ce manque flagrant d'ambition de la part des donateurs coïncide avec une hypothèse trop optimiste, et plutôt irréaliste, selon laquelle le financement privé apparaîtrait pour combler les déficits de financement et atteindre les ODD et autres cibles. Aujourd'hui plus que jamais, il est vital que les engagements de longue date concernant l'aide internationale au développement, y compris la garantie de leur qualité et de leur efficacité, soient réalisés.

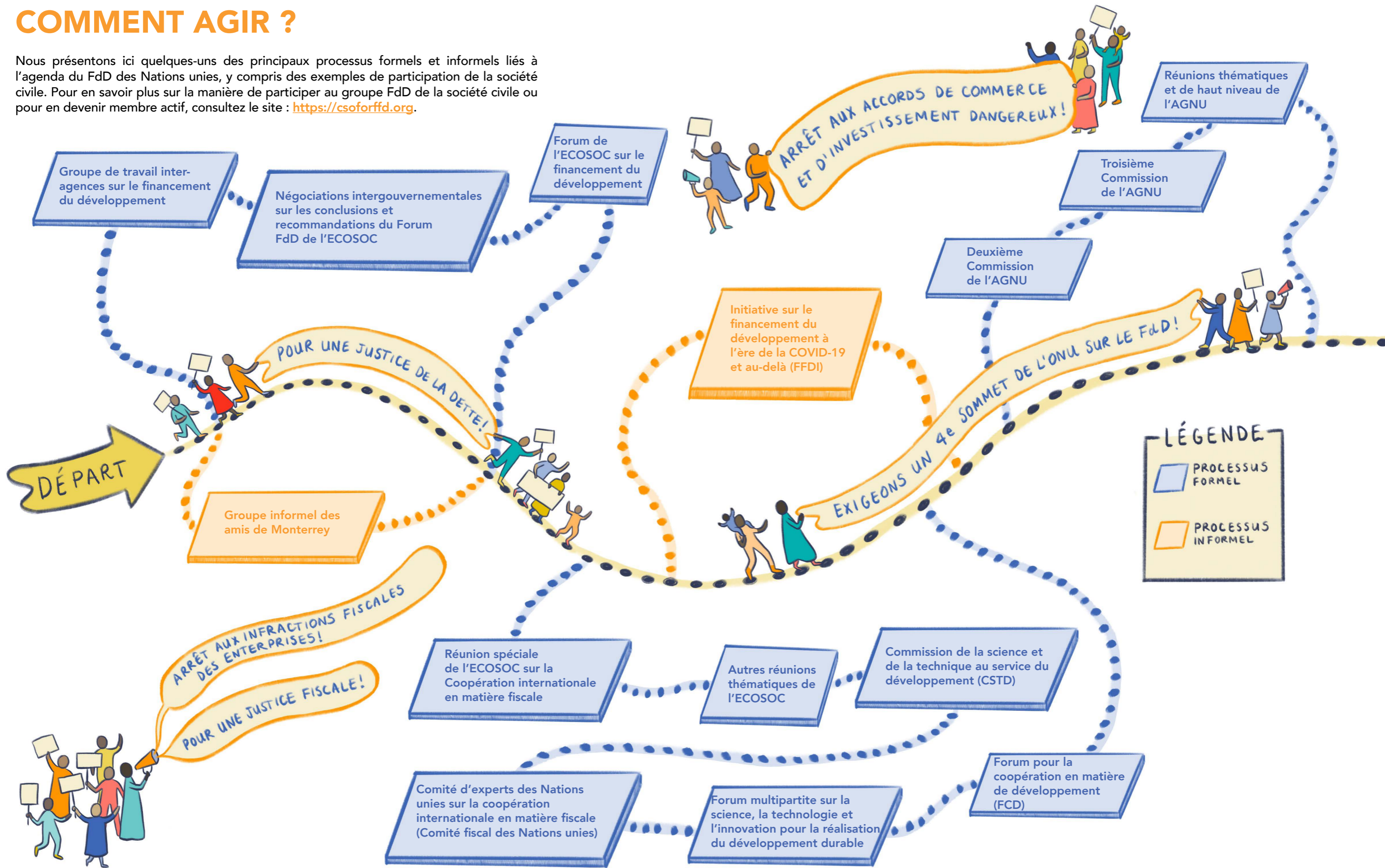
### Le groupe FdD SC propose :

#### ► Une révision du cadre de l'APD

- Les partenariats pour le développement durable devraient respecter la maîtrise locale des processus de développement, grâce à laquelle toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés locales et les OSC, peuvent être activement impliquées. Nous demandons également aux donateurs de respecter l'intégrité de l'APD et du programme sur l'efficacité.
- Appeler les membres du CAD à atteindre et à dépasser l'objectif de 0,7 % pour l'APD, ainsi que l'objectif de 0,15 % à 0,2 % pour les pays les moins développés (PMD), en donnant la priorité aux dons inconditionnels et au soutien technique.
- Nous demandons à tous les donateurs de veiller à ce que l'aide au développement ne soit pas détournée mais renforce la réponse humanitaire à la crise et à ce que les réponses d'urgence soient alignées sur les priorités des pays en développement sans conditionnalités.

# COMMENT AGIR ?

Nous présentons ici quelques-uns des principaux processus formels et informels liés à l'agenda du FdD des Nations unies, y compris des exemples de participation de la société civile. Pour en savoir plus sur la manière de participer au groupe FdD de la société civile ou pour en devenir membre actif, consultez le site : <https://csoforffd.org>.





# FDD : PROCESSUS DÉCISIONNELS, ORGANES ET POINTS D'ENTRÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

## Processus annuel de suivi du financement du développement

GROUPE DE TRAVAIL INTER-AGENCES SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
<p>Le paragraphe 133 du Programme d'Action d'Addis Abeba charge le Secrétaire général de convoquer un groupe de travail inter-institutions pour rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la mise en œuvre du financement des objectifs de développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, pour conseiller le processus intergouvernemental de suivi sur les avancées, lacunes de la mise en œuvre et recommandations de mesures correctives, tout en tenant compte des dimensions nationales et régionales.</p> <p>Le groupe de travail est <b>composé</b> de plus de 60 agences, programmes et bureaux des Nations unies, de commissions économiques régionales et d'autres institutions internationales compétentes.</p>	<p>Le groupe FdD de la société civile coordonne une <b>réponse</b> collective de la société civile au rapport annuel de l'IATF. De plus, des réunions informelles sont organisées avec les membres de l'IATF pour partager les contributions de la société civile pendant le processus de rédaction.</p>
<p><b>SUIVI DES NÉGOCIATIONS INTERGOUVERNEMENTALES SUR LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU FORUM FDD DE L'ECOSOC</b></p> <p>Deux co-facilitateurs sont désignés chaque année pour préparer le projet de conclusions et de recommandations et faciliter les consultations entre États membres en vue de parvenir à un accord intergouvernemental. Une fois le consensus atteint sur le document final, les co-facilitateurs le transmettent au président de l'ECOSOC pour qu'il soit adopté au Forum FdD et transmis au FPHN.</p>	<p>Le groupe FdD SC coordonne les contributions collectives de la société civile aux différentes versions du document final. Ces contributions sont partagées avec les co-facilitateurs et les États membres de l'ONU. Les contributions du groupe FdD SC au document final du FdD 2021 sont accessibles <a href="#">ici</a>.</p>
<p><b>FORUM DE L'ECOSOC SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (FORUM FDD)</b></p> <p>Le Forum FdD est convoqué par le président de l'ECOSOC pour évaluer les progrès, identifier les obstacles et les défis à la mise en œuvre des objectifs du financement du développement et fournir des recommandations politiques. Bien que le mandat du PAAA prévoie que la durée du Forum FdD puisse aller jusqu'à 5 jours, le Forum n'a encore jamais dépassé 4 jours.</p> <p>L'événement de quatre jours est généralement structuré en deux segments principaux : le segment ministériel et le segment des experts. Le segment ministériel se tient pendant les deux premiers jours et comprend des tables rondes ministérielles de haut niveau pour partager les développements politiques et institutionnels nationaux. Le segment des experts se déroule pendant les deux derniers jours et se concentre sur les sept domaines d'action du PAAA.</p>	<p>Le groupe FdD SC coordonne la participation de la société civile au Forum FdD, y compris les déclarations collectives faites lors du Forum sur les différentes questions thématiques et l'organisation d'événements parallèles. Les contributions au Forum FdD 2021 sont accessibles <a href="#">ici</a>. Les contributions aux précédents forums FdD sont accessibles <a href="#">ici</a>. Un résumé et les enregistrements des événements parallèles organisés par le groupe FdD SC pendant le Forum 2021 sont disponibles <a href="#">ici</a>.</p>

## Réunions thématiques de l'ECOSOC

RÉUNION SPÉCIALE DE L'ECOSOC SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
<p>Cette réunion annuelle spéciale de l'ECOSOC donne l'occasion aux gouvernements de discuter des questions émergentes en politique fiscale internationale.</p> <p>En l'absence d'un processus de négociation intergouvernemental universel sur la fiscalité au sein des Nations unies, cette réunion d'une journée a pour but d'améliorer l'impact des orientations politiques intergouvernementales des Nations unies en matière de fiscalité.</p>	<p>La réunion est ouverte à la participation de la société civile et est diffusée sur Internet. Le groupe FdD SC coordonne les contributions collectives à la réunion, y compris les déclarations de l'auditoire pendant la réunion. Les contributions à la réunion de 2021 de l'ECOSOC sur la fiscalité sont accessibles <a href="#">ici</a>.</p>
<p><b>COMITÉ D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE (COMITÉ FISCAL DES NATIONS UNIES)</b></p> <p>Le Comité fiscal des Nations unies est un organe subsidiaire de l'ECOSOC composé de 25 membres nommés par les gouvernements mais qui agissent à titre personnel. Les membres sont nommés par le Secrétaire général de l'ONU pour un mandat de quatre ans.</p> <p>Le Comité se réunit deux fois par an, une fois au printemps à New York et une fois à l'automne à Genève.</p>	<p>La société civile peut participer aux réunions en tant qu'« observateur » et apporter sa contribution aux discussions. Les méthodes de travail du Comité imposent cependant des restrictions sur les reportages en direct de la réunion, y compris la mise à jour en direct sur les médias sociaux. En outre, tout rapport sur les travaux du Comité doit protéger l'identité des intervenants.</p> <p>La contribution du groupe FdD SC à la 20e session du Comité fiscal de l'ONU est accessible <a href="#">ici</a>.</p>
<p><b>FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT (FCD)</b></p> <p>Le FCD est un forum multipartite au sein de l'ONU pour discuter des tendances et des progrès de la coopération internationale au développement et développer des recommandations politiques sur la coopération au développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement a été lancé en 2007. Dans les conclusions du Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont convenu de créer le FCD sous l'égide de l'ECOSOC en réponse aux changements importants survenus dans la coopération au développement et au nombre croissant d'acteurs impliqués.</p> <p>Le FCD se tient tous les deux ans et l'UNDESA en assure le secrétariat. Les principales conclusions du FCD sont consignées dans un résumé officiel préparé par le président de l'ECOSOC.</p>	<p>Le FCD n'était pas organiquement lié au processus de FdD jusqu'à sa récente réorganisation qui l'a fait entrer dans le domaine du Bureau FdD de l'UNDESA, et la dernière réforme de l'ECOSOC (2021) qui mandate son organisation tous les deux ans avant le Forum FdD. Alors que par le passé, la participation de la société civile était guidée par des mécanismes ad hoc, elle dépend maintenant des fonctions de coordination du groupe FdD SC.</p>

## FORUM MULTIPARTITE SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION POUR LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme d'action d'Addis Abeba a établi le Mécanisme de facilitation de la technologie (MFT) pour soutenir la mise en œuvre des ODD. Le MFT comprend 4 composantes :

- 1 **IATI** : Équipe de travail inter-agences des Nations unies sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD.
- 2 **Groupe de 10 membres** : Groupe de représentants de haut niveau de la communauté scientifique, du secteur privé et de la société civile, nommés par le secrétaire général
- 3 **Forum STI** : Forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD
- 4 **2030 Connect** : Plateforme en ligne qui sert de passerelle d'information au sujet des initiatives, mécanismes et programmes STI existants.

Le Forum annuel STI est un lieu de discussion multipartite sur la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) autour de domaines thématiques relatifs à la mise en œuvre des ODD.

Le président de l'ECOSOC nomme deux coprésidents pour le Forum qui préparent un résumé des discussions du Forum. Ce résumé des co-présidents est ensuite transmis au FPHN par le président de l'ECOSOC.

Lors du Forum STI de 2021, le groupe FdD SC et ses membres ont organisé un événement parallèle sur le thème «**La gouvernance multilatérale des technologies numériques réduira-t-elle la fracture numérique ?**».

Les détails de l'événement parallèle sont disponibles [ici](#).  
Les contributions de la discussion ont ensuite été partagées avec les coprésidents du Forum pour être prises en compte dans le résumé.

## COMMISSION ONU DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (CSTD)

La CSTD est un organe subsidiaire de l'ECOSOC. Elle organise un forum intergouvernemental annuel pour discuter des questions liées à la science, à la technologie et au développement. La commission compte quarante-trois États membres élus par l'ECOSOC pour un mandat de quatre ans.

La CSTD a notamment pour mission de fournir à l'Assemblée générale des Nations unies et à l'ECOSOC des conseils de haut niveau sur les questions scientifiques et technologiques d'importance.

La CNUCED assure le secrétariat de la commission.

Les membres du groupe FdD SC participent aux discussions techniques de la CSTD. Les organisations accréditées par l'ECOSOC peuvent assister aux sessions de la CSTD et les suivre.

## AUTRES RÉUNIONS THÉMATIQUES DE L'ECOSOC

Outre les réunions obligatoires, le président et le bureau de l'ECOSOC organisent chaque année un certain nombre de réunions ou d'initiatives thématiques spéciales.

Par exemple, en 2020, le président de l'ECOSOC et le président de l'Assemblée générale ont lancé un groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, l'intégrité et la transparence pour la réalisation de l'agenda 2030 (appelé «**panel FACTI**») dans le but de faire des recommandations pour renforcer les efforts actuels de lutte contre les flux financiers illicites et combler les lacunes restantes dans le système international.

Le groupe FdD de la société civile participe à tout événement ou initiative thématique d'importance lié au financement du développement. Les contributions du groupe au panel FACTI, lancé par le président de l'ECOSOC et le président de l'Assemblée générale, peuvent être consultées ici : <https://csoforffd.org/tag/facti/>.



## Assemblée générale des Nations unies

### DEUXIÈME COMMISSION DE L'AGNU

La Deuxième Commission (2C) est l'une des six commissions principales de l'Assemblée générale. Elle traite des questions liées à l'économie, aux finances et au développement au sens large.

La commission aborde les questions de politique macroéconomique (y compris les résolutions sur le commerce, la dette, les flux financiers illicites et les investissements), le financement du développement, le développement durable, la mondialisation et l'interdépendance, l'éradication de la pauvreté, les technologies de l'information et de la communication au service du développement, les établissements humains, les groupes de pays en situation particulière, le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, la souveraineté du peuple palestinien sur ses ressources naturelles.

La plupart des résolutions sont déposées par le G77 et la Chine et sont généralement adoptées par consensus. Les résolutions peuvent également être adoptées par un vote majoritaire, chaque État membre disposant d'une voix.

### PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les réunions plénières de la commission sont ouvertes à la société civile mais celle-ci ne peut pas faire d'interventions ou de déclarations pendant leur déroulement.

Le groupe FdD de la société civile suit de près les décisions et les négociations de la deuxième commission, compte tenu de l'ampleur des questions négociées sur l'économie et la finance mondiales.

## TROISIÈME COMMISSION DE L'AGNU

L'Assemblée générale attribue à la Troisième Commission (3C) des points de l'ordre du jour relatifs aux questions sociales, humanitaires et aux droits humains, qui touchent les populations du monde entier. Une partie importante du travail de la commission porte sur l'examen des questions relatives aux droits humains, y compris les rapports des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme qui a été créé en 2006. La commission écoute et interagit avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies (UNSR), les experts indépendants et les présidents des groupes de travail mandatés par le Conseil des droits de l'homme. Ces compte-rendus des rapporteurs spéciaux de l'ONU ont également abordé des questions économiques mondiales cruciales du point de vue des droits humains.

Voici quelques exemples de ces rapports :

- \* **Rapporteur spécial de l'ONU sur la pauvreté extrême et les droits de l'homme** : en 2014, l'UNSR a présenté un [rapport](#) qui a défini la politique fiscale, et en particulier les politiques d'imposition, comme étant des déterminants majeurs de la jouissance des droits humains. En 2018, l'UNSR a présenté un important [rapport](#) exposant les conséquences des tendances généralisées à la privatisation sur les droits humains.
- \* **Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au développement** : le [rapport](#) thématique 2020 a exploré les dimensions internationales des politiques et pratiques de financement du développement du point de vue du droit au développement.
- \* **Expert indépendant des Nations unies sur la dette extérieure et les droits de l'homme** : en 2019, l'expert indépendant de l'ONU a présenté un [rapport](#) détaillant la responsabilité pour complicité des institutions financières internationales dans les violations des droits humains dans le contexte de réformes économiques rétrogrades. En 2020, un rapport sur la dette privée et les droits humains décrit la déréglementation du secteur financier et la financiarisation comme étant l'un des principaux moteurs de l'endettement privé. Le [rapport](#) d'experts indépendants de 2021 examine les problèmes structurels inhérents aux agences de notation de crédit.

Une plus grande coopération entre les délégués de la Deuxième Commission et de la Troisième Commission est nécessaire pour assurer un plus grand impact de ces rapports et conclusions sur les questions économiques du point de vue des droits humains.

## RÉUNIONS THÉMATIQUES ET DE HAUT NIVEAU DE L'AGNU

Le président de l'Assemblée générale organise également chaque année des réunions spéciales thématiques ou de haut niveau. Par exemple, un « dialogue de haut niveau sur le financement du développement » de l'Assemblée générale est organisé tous les quatre ans. Le Programme d'action d'Addis Abeba (PAAA) prévoit que le « Dialogue de haut niveau sur le financement du développement » de l'Assemblée générale se tiendra tous les quatre ans juste après le Forum politique de haut niveau, au plus haut niveau (paragraphe 132 du PAAA). Le premier dialogue de haut niveau convoqué depuis l'adoption du PAAA s'est tenu le 26 septembre 2019.

Le groupe FdD SC participe à des consultations et propose des contributions écrites à l'attention des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les questions liées à la macroéconomie et à la finance.

Les contributions récentes incluent :

- \* [Document](#) du groupe FdD de la société civile à l'attention de l'expert indépendant de l'ONU sur la dette extérieure et les droits humains sur « L'allègement de la dette, la prévention des crises de la dette et les droits humains : le rôle des agences de notation de crédit »
- \* [Document](#) du groupe FdD de la société civile à l'attention de l'expert indépendant de l'ONU sur la dette extérieure et les droits humains sur « La réforme de l'architecture de la dette internationale et les droits humains »

La déclaration du groupe FdD de la société civile au dialogue de haut niveau de 2019 est accessible ici : <https://csoforffd.org/2019/09/25/high-level-dialogue-on-ffd-2019-cso-ffd-declaration/>

## Initiatives informelles de FdD et engagement avec d'autres parties prenantes institutionnelles du FdD.

### GRUPE INFORMEL DES AMIS DE MONTERREY

Le « Groupe des amis de Monterrey » est un espace informel de dialogue sur les questions de FdD créé en 2002. Une retraite annuelle, accueillie par le Mexique, est organisée chaque année avant les négociations du FdD. La retraite réunit les États membres, le président de l'ECOSOC, le bureau FdD du DAES des Nations unies, la société civile et le monde universitaire dans un cadre informel pour échanger des points de vue et des idées sur le processus FdD et les questions de fond.

### INITIATIVE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT À L'ÈRE DE LA COVID-19 ET AU-DELÀ (FFDI)

Le 28 mai 2020, les premiers ministres du Canada et de la Jamaïque et le Secrétaire général ont lancé l'Initiative sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà (FFDI) pour identifier et promouvoir des solutions de financement concrètes à l'urgence sanitaire et développementale de la pandémie de COVID-19. Dans le prolongement d'un [événement de haut niveau](#) organisé le 28 mai 2020, [six groupes de discussion](#) ont été convoqués et ont abouti à une [série d'options](#). De plus amples détails sur cette initiative, y compris les groupes de discussion et les réunions de haut niveau, sont disponibles ici : <https://www.un.org/en/coronavirus/financing-development>.

### PROCESSUS CNUCED, GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, FMI, PNUD, OMC

Les institutions ci-dessus sont considérées comme des parties prenantes institutionnelles du FdD, ce qui signifie qu'elles jouent un rôle actif dans les processus de suivi du FdD. Cela inclut la mobilisation de leur expertise sur les aspects thématiques du PAAA, par exemple en contribuant aux rapports de l'IATF, en organisant des événements pendant le Forum FdD, ou en animant des groupes de discussion.

### PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Chaque année, le groupe FdD de la société civile coordonne la participation d'une petite délégation de la société civile à la réunion. Les discussions se déroulent selon la règle de Chatham House et visent à encourager les discussions informelles sur les questions de FdD avant les négociations et le Forum FdD.

Le groupe FdD de la société civile a participé activement à cette initiative et toutes les contributions peuvent être consultées ici : <https://csoforffd.org/2020/08/20/submissions-to-hle-ffd-discussion-groups/>

En 2021, l'initiative a pris un format différent. Les États membres ne sont plus activement impliqués dans les groupes de discussion qui sont maintenant principalement dirigés par les agences des Nations Unies et les commissions régionales pour coordonner les plans de travail sur ces questions.

Le groupe FdD de la Société Civile s'engage de manière sélective dans les processus des parties prenantes institutionnelles du FdD afin de protéger et de renforcer le mandat du FdD et de maintenir la cohérence de nos demandes systémiques à travers ces espaces.

Le groupe FdD SC est particulièrement engagé dans la [CNUCED](#) et dans la négociation de son mandat quadriennal, car la conférence ministérielle doit relever les défis massifs liés au commerce, au financement, à l'investissement et à la technologie pour les pays en développement et soutenir la mise en œuvre des résultats du [financement du développement](#).

Pour plus d'informations sur le système des Nations unies, sur la manière dont les décisions sont prises et sur ce qui s'est passé jusqu'à présent en matière de justice financière à l'ONU, consultez le site suivant [Plaidoyer pour la justice financière aux Nations unies](#)

## ET APRÈS ?

Dans le prolongement du décevant document final du Forum FdD 2020, le groupe FdD SC appelle à la tenue de la quatrième conférence sur le financement du développement, sous la forme d'un [Sommet international sur la reconstruction économique et la réforme systémique](#), où la question de l'architecture économique mondiale sera fermement mise sur la table. Dans la perspective de l'Assemblée générale des Nations unies, le groupe FdD SC [demande](#) que les résolutions suivantes soient introduites lors de la session 2021 de l'AGNU :

- \* Résolution de l'AGNU organisant le prochain sommet de l'ONU sur le financement du développement en 2022 ou 2023.
- \* Résolution de l'AGNU visant à créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un cadre contraignant et multilatéral pour la prévention et la résolution des crises de la dette.
- \* Résolution de l'AGNU visant à créer une commission fiscale universelle et intergouvernementale des Nations unies et à négocier une convention fiscale des Nations unies afin de lutter contre les paradis fiscaux, les infractions fiscales des sociétés multinationales et autres flux financiers illicites.
- \* Une résolution de l'AGNU pour convenir d'un moratoire immédiat sur les cas de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) et sur tous les accords commerciaux et d'investissement qui compromettent la marge de manœuvre des gouvernements pour lutter contre la pandémie.



 [@cs\\_ffd](https://twitter.com/cs_ffd) |  [@CSOforFFD](https://www.facebook.com/CSOforFFD)

 [csoforffd.org](https://www.csoforffd.org)

septembre 2021

